

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2021 Compte rendu sommaire

## Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

<u>Présents</u>: M. Régis FORESTIER, Maire, Sophie CURDY, Mélissa BERTHAUD, Séverine DESESQUELLES, Christine GABARROU, Xavier BOSSUT, Cyrille JEAN, Nathalie GILSON, Patrick DUNAND, GAUDIN Jean-François, Didier JANCART, Elise MOGEON, Daniel MERCIER, Nadine MONTFORT, DUVAL Peggy, Arnaud MAGREZ, Sophie VERKARRE

Excusés: Nicolas MAURE, Christine BUCHARLES

Madame Sophie VERKARRE a été élu secrétaire de séance.

1) Le conseil municipal approuve le portage foncier par l'EPF sur 10 ans du bien situé au plateau de Sommand (prix d'achat 270 000 €) et autorise le Maire à signer la convention de portage.

2) Îl décide d'autoriser le Président et le Vice-Président de la SPL LA RAMAZ à percevoir une

rémunération fixée comme suit :

- 1 200 € brut mensuel l'indemnité maximum du Président,

- 600 € brut mensuel pour l'indemnité maximum du Vice-Président.

3) Il fixe à 40,00 € par enfant la participation demandée aux familles pour les cartes de circulation gratuites sur le domaine de ski alpin et nordique Praz-de-Lys-Sommand pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans révolus, la Commune assurant la compensation financière pour le complément.

4) Dans le cadre du déneigement de la voirie communale, il décide de retenir l'offre de la SAS FGBAT qui propose un tarif horaire de 29,50 € HT pour effectuer le déneigement avec l'engin communal MB TRACK pour 3 saisons hivernales (2021/2022, 2022/2023, 2023/2024).

- 5) Il décide d'acquérir deux parcelles de terrains appartenant à Madame PITTET Patricia pour un montant de 99,00 €, ces deux parcelles se trouvant en bordure de la voie communale n° 208 dite de Sur Perreux.
- 6) Il émet un avis favorable à la signature d'une convention de mise à disposition par l'Association « Les Petits Montagnards » à la Commune de MIEUSSY d'une employée en qualité d'animatrice l'autorisant à intervenir ponctuellement pour accompagner les enfants dans le cadre du service minimum.
- 7) Suite à la démission de M. Arnaud ESNAULT du Conseil Municipal et étant Président de la Commission Coordination de la Démocratie Participative, celle-ci n'a plus de présidence. M. Arnaud MAGREZ a été élu Président de ladite Commission.

Le Maire, Régis FORESTIER

